

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 14 janvier 2014 à 19h00 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Tony Charest, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Roland Leroux, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

Une convocation spéciale a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prescrit par la Loi et tous étaient présents

01-01-2014

ADOPTION DU BUDGET 2014

Règlement numéro 208

- A) Règlement d'adoption du budget de l'année financière 2014 et du programme triennal des immobilisations ;
- B) D'imposition de la taxe foncière et des tarifs de compensation de la collecte des ordures et des eaux usées ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit également adopter un programme triennal d'immobilisation pour les années 2014-2015 et 2016

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du 3 décembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Germain Dupuis et résolu unanimement que le règlement numéro 208 soit adopté tel que présenté comme suit:

ARTICLE 1 : Le conseil adopte le budget « dépenses » ci-dessous pour l'année financière 2014 :

DÉPENSES :

Administration générale :	152 864
Sécurité publique :	82 296
Transport :	148 151
Hygiène du milieu :	70 809
Amén., urbanisme, et développement. :	54 310
Loisirs et culture :	19 287
Frais de financement :	5 970
TOTAL DES DÉPENSES	533 687 \$

Dépenses en immobilisations (TECQ 2010-2013)	40 525
Remboursement de capital :	48 530
Affectation / Eaux usées	8 500
Réserve financière / Carrière et sablière	4 500

TOTAL IMMOBILISATIONS ET AFFECTATIONS	102 055 \$
TOTAL	635 742 \$

ARTICLE 2 : Le conseil adopte le budget « recettes » ci-dessous pour l'année financière 2014 :

RECETTES :

Tarifications

Matières résiduelles :	30 666
Ramonage des cheminées :	4 375
O.T.J. :	6 520
Entretien eaux usées :	27 405
Dette eaux usées	33 700
Paiements tenant lieu de taxes :	8 016

Total **110 682 \$**

Les Transferts de droit

Péréquation :	12 500\$
Compensation provenant de la TVQ :	35 900.\$
Réseau routier :	189 183

Total Transferts **237 583 \$**

Services rendus aux organismes ou autres

Comptoir postal	12 223
Autres revenus :	21 847

Total services rendus aux organismes ou autres **34 070 \$**

TOTAL : **382 335 \$**

ARTICLE 3 :

Pour combler l'écart entre les dépenses et les revenus soit un montant de **253 407 \$** ; la municipalité imposera une taxe de 0.846 \$ par tranche de 100\$ du montant de la richesse foncière conformément à celle inscrite au rôle d'évaluation déposé le 5 septembre 2013.

ARTICLE 4 :

Le montant de la taxe de service pour défrayer l'entretien du système de traitement des eaux usées est de **300.\$** par unité et le montant de la taxe de service afin de rembourser la dette associée au système de traitement des eaux usées est de **373.\$**.

ARTICLE 5 :

La compensation pour les ordures est fixée :

Résidentiel :	155.\$
Semi-commercial :	207.\$
Commercial :	278.\$

ARTICLE 6 :

La compensation pour le service des loisirs est fixée à **40.\$** par famille.

ARTICLE 7 :

La compensation pour le ramonage est de **24.20** par cheminée.

02-01-2014

ARTICLE 8 :

Il est proposé par Yves Lapointe et résolu unanimement que le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

2014 Égout pluviaux et asphaltage de 0.5 km sur la rue Principale Ouest et travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence (TECQ)	300 425 \$
2015 Amélioration de la caserne incendie	250 000\$
2016 Sentier cyclable et asphaltage de la côte de la route de Picard	175 000.\$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

ARTICLE 9 :

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 18% par année soit 1.5% par mois.

ARTICLE 10 :

Pour l'année financière 2014, les taxes municipales sont payables en trois versements pour tous les comptes qui excèdent 300\$. (mars, juin et septembre).

ARTICLE 11 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

03-01-2014

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis que la séance la séance est levée à 19h25.

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal
tenue le 14 janvier 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au
300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

Sont présents : MM. Tony Charest, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Roland Leroux, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

04-01-2014

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec des modifications, en laissant « autres sujets » ouvert et en ajoutant les points suivants :

- 4.1 Retour sur les divers comités et
Autres sujets
- 12.1 Formation FQM le 22 février 2014
- 12.2 Demande de Marie-Ève Paradis
- 12.3 Dossier / Avis d'effraction / Loi des ingénieurs

05-01-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu unanimement que le procès-verbal du 3 décembre 2013 soit adopté.

RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait un suivi des dossiers du mois de décembre et informe les élus sur les dossiers à venir.

06-01-2014

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que les salaires du mois de décembre (incluant les DAS de la période) au montant de 7 021,54\$, les comptes à payer totalisant un montant de 34 909,13\$ ainsi que les comptes de janvier 2014 au montant de 1029,36\$ soient acceptés.

07-01-2014

RÉSOLUTION VALIDANT L'AUGMENTATION SALARIALE DE 0.9 % CORRESPONDANT À LA HAUSSE DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX PRÉVUE POUR 2014

Considérant que le niveau général des prix est de 0.9% en novembre 2013, il est proposé par Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que les salaires des employés municipaux et les indemnités des élus soit indexés également de 0.9%.

08-01-2014

EMBAUCHE DE MME MARIE-ÈVE LAVOIE, COMPTABLE

Considérant le remplacement du dg en milieu de l'année :

Considérant le nombre d'heures alloués rémunérés par semaine :

Considérant la vérification comptable en mars prochain :

En conséquence, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu unanimement que le conseil autorise les services d'une

comptable externe afin de venir en aide à la DG pour préparer adéquatement le dossier de vérification lorsque la comptable de Mallette viendra.

09-01-2014

AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la tâche qui incombe à la directrice générale afin de préparer les documents pour le dépôt du rapport financier 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité que le conseil autorise pour une durée limitée l'augmentation du nombre d'heures par semaine à la directrice générale afin de lui permettre de mettre à jour les dossiers pour la vérification comptable et les autres dossiers administratifs.

10-01-2014

RÉSOLUTION VALIDANT LE MONTANT DES TRAVAUX ASSUJETTIS À LA SUBVENTION DE 10 000\$ DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu unanimement que le conseil approuve les dépenses pour les travaux admissibles au PAARRM. Les dépenses admissibles s'élèvent à 11 551, 36\$ et le montant subventionné est de 10 000\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports. Les travaux ont été exécutés **conformément aux exigences gouvernementales et sur les voies municipales dont la gestion incombe à la municipalité. Le dossier de vérification a été constitué et envoyé au ministère.**

11-01-2014

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'HABITATION LE PETIT PRÉ À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

ATTENDU QUE l'année financière 2013 a été difficile pour l'Habitation le Petit Pré de Saint-Joseph-de-Kamouraska en raison de la fin de l'aide financière qu'accordait Investissement Québec de Rimouski et du nombre de mois de logement vacants pendant l'année;

ATTENDU QUE la gestion de l'habitation est faite par un conseil d'administration formé de bénévoles de la municipalité et que l'Habitation a été mis sur pied pour l'ensemble de la population de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil autorise un versement de 3 000,00\$ afin d'aider financièrement l'Habitation le Petit Pré pour l'année 2013. Le conseil exige de la part du Conseil d'administration :

-La preuve qu'il fait les démarches nécessaires afin de publiciser le nombre de logement pendant l'année

-Une copie du dépôt du rapport financier de l'année 2013.

12-01-2014

RÉSOLUTION EN FAVEUR D'UN RENOUVELLEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

En conséquence, Il est proposé par M. Germain Dupuis de :

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

13-01-2014

L'APPROCHE INTERSECTORIELLE AU BAS-SAINT-LAURENT – SAMEDI D'ÊTRE / CRÉ du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu unanimement que M. Roland Leroux, conseiller et maire suppléant soit autorisé à assister à l'approche intersectorielle du Bas-Saint-Laurent à Rimouski samedi le 22 février 2014 au coût de 25\$. Le conseil accepte de défrayer les coûts pour le déplacement.

14-01-2014

CONSTATS D'EFFRACTION / L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la résolution no. 19-12-2013 mandatait M. Sylvain Roy afin de prendre les informations nécessaires dans le dossier de poursuite par l'ordre des ingénieurs pour des travaux de voirie en 2011 et 2012 ;

ATTENDU QUE le plaidoyer devait être transmis dans les trente jours (30) qui suivent la date où le constat d'infraction nous a été signifié par huissier (12-12-2013) ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement que le conseil entérine la décision prise par le maire antérieurement afin d'autoriser

M. Sylvain Roy à déposer le plaidoyer de non-culpabilité aux 2 chefs d'accusation au nom de la municipalité. Le conseil s'engage à rembourser les frais d'avocat engagé pour ce dossier.

ATTENDU QUE le litige répond aux critères de décision du comité du fonds de défense de la FQM et que la municipalité est membre, le conseil autorise une demande d'aide financière au fonds de défense de la FQM aussitôt que des procédures seront initiées dans ce dossier.

15-01-2014

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Tony Charest, maire, la séance est levée à 21h10.

Tony Charest, maire

Nathalie Blais, Directrice générale